



## À FAIRE

- ★ Comportez-vous en toutes circonstances avec mesure et retenue
- ★ Parlez doucement, notamment à proximité des personnes qui dorment
- ★ Expliquez le but de l'opération aux personnes qui s'étonnent de votre présence
- ★ Veillez à ce que les personnes rencontrées puissent comprendre votre démarche : prenez le temps d'expliquer votre présence, de rassurer la personne rencontrée sur les enjeux de l'opération, l'utilisation du questionnaire, la garantie de l'anonymat des personnes, ...
- ★ Si la personne manifeste de la réticence ou de l'incompréhension, n'insistez pas
- ★ Veillez à ce que chaque échange se déroule dans des conditions sereines : par exemple, l'ensemble des membres de l'équipe ne prend pas la parole simultanément, ou n'entoure pas complètement pas personne.



## À ÉVITER

- ★ Ne réveillez pas les personnes qui dorment et ne pointez pas des faisceaux lumineux dans leur direction
- ★ Ne vous écartez pas de l'itinéraire qui vous a été affecté,
- ★ Ne vous séparez pas de votre groupe, et circulez toujours au moins par deux
- ★ N'entrez pas dans des parcs, des lieux clos, des squats, des propriétés privées ou des stations de métro ou de RER
- ★ Ne pénétrez pas dans les bois, n'allez pas sur les berges ou les quais
- ★ Lorsque vous faites face à une tente fermée, respectez l'intimité des personnes et n'essayez pas de toquer ou de déterminer si quelqu'un est présent l'intérieur,
- ★ Ne tutoyez pas les personnes rencontrées
- ★ Ne vous déplacez pas autrement qu'à pied pour couvrir la zone qui vous est affectée.

# LA NUIT de la SOLIDARITÉ

*Ensemble, mieux connaître les besoins  
des personnes sans-abri pour mieux agir*



## GUIDE DU BÉNÉVOLE

Plus d'informations sur [paris.fr/nuitdelasolidarite](https://paris.fr/nuitdelasolidarite)



# QU'EST-CE QUE LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ ?

**Nous vous remercions de participer à la première Nuit de la solidarité parisienne.**

Paris a fait de la lutte contre l'exclusion et le sans-abrisme une priorité en adoptant en 2015 le *Pacte Parisien de lutte contre la grande exclusion*. De nombreuses personnes en situation de rue restent néanmoins invisibles ou méconnues : ce public très vulnérable peut ne pas avoir connaissance des services ou dispositifs existants.

Pour améliorer notre capacité à répondre aux besoins de ces personnes, la Ville et l'ensemble des signataires du Pacte réalisent un « décompte de nuit » des personnes en situation de rue à Paris, à l'aide professionnel.les du social et de Parisien.nes bénévoles. Ce décompte n'est pas une intervention sociale, mais un outil qui a pour finalité de mieux connaître la situation de ces personnes dans le but d'améliorer les réponses qui leur sont proposées. Il ne s'agit donc pas de proposer des solutions le soir-même de l'opération, tout cas d'urgence pourra être signalé par le chef d'équipe.

Vous participez durant la nuit du 15 au 16 février à cette opération avec des professionnel.les du social, comme cela s'est déjà fait à New York, Bruxelles ou Athènes. Vous irez dans une zone prédéfinie (une carte sera fournie) à la rencontre des personnes en situation de rue pour leur proposer de répondre à un questionnaire. **Chaque personne rencontrée est libre de répondre ou non aux questions posées, et son anonymat est garanti.**



# CHARTRE ÉTHIQUE

Le décompte de nuit des personnes en situation de rue suppose un engagement éthique individuel que chaque participant a accepté lors de son inscription. Cet engagement vise à garantir le respect de la dignité des personnes.

Aussi, en tant que participant.e, vous vous engagez notamment à :

- ★ Faire partie d'une équipe placée sous la responsabilité d'un.e chef.fe d'équipe professionnel.le
- ★ Respecter pleinement le cadre méthodologique qui vous aura été présenté et ainsi que les consignes qui vous seront communiquées lors de la formation
- ★ Respecter les personnes que vous rencontrerez, et notamment à ne pas les importuner, les déranger ou les réveiller
- ★ Garantir l'anonymat des personnes rencontrées, respecter la confidentialité des données recueillies et notamment ne communiquer aucune information relative à la situation des personnes rencontrées, hors cas de signalement à l'attention des professionnels
- ★ Ne pas photographier les personnes rencontrées ni diffuser de photos sur les réseaux sociaux

## Les suites de l'opération

La collecte des informations se fait sous la responsabilité de la Mairie de Paris. Les résultats seront ensuite exploités par un comité scientifique.

**Ces travaux respecteront strictement l'anonymat des personnes interrogées et ne rendront pas possible une localisation individuelle.** Ils seront ensuite rendus publics, et un rapport rendant compte de la démarche sera établi collectivement par l'ensemble des partenaires.